

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 juin 2024 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2024 06 17 -09- MARCHES PUBLICS –Attribution des marchés de travaux dans le cadre de l'opération réhabilitation du monastère en vue de la création d'un lieu d'exposition « le secret des temps »

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/06/2024
En exercice :	33	
Présents :	25	Affichage de la convocation : 11/06/2024
Pouvoirs :	06	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 21/06/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémy GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Roland BADOIL Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à Mme Fatima FERNI M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON M Christian NEUVILLE		

M Sylvain BARCET est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réhabilitation du monastère des Visitandines en vue de la création d'un lieu d'exposition, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Procédure

Un avis d'appel à concurrence a été publié au BOAMP, sur le profil acheteur et le site internet de la commune le 4 avril 2024. La date limite de remise des offres a été fixée au 29 avril 2024 à 12 heures.

Le lot 2 DEMOLITION MAÇONNERIE AMENAGEMENTS EXTERIEURS n'a reçu aucune offre. Conformément aux dispositions du code de la commande publique, le marché peut être attribué sans publicité et sans mise en concurrence. Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise BADOIT (variante et option n°1)

Le lot 3 ETANCHEITE - BARDAGE VENTILE a été déclaré sans suite pour un motif d'intérêt général.

Conformément à l'article R.2122-8 et compte tenu de son montant, le marché peut être attribué sans publicité et sans mise en concurrence dans le cadre de la procédure dite « des petits lots ».

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise AJ PLOMBERIE ZINGUERIE.

Lors de sa séance du 12 juin 2024 et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission a émis un avis favorable à l'attribution des marchés auxdits entreprises.

Le récapitulatif de l'opération est le suivant :

LOT	DENOMINATION	ENTREPRISE	Montant initial € HT	Estimation € HT
1	DESAMIANTAGE	FEDD	5 670,00 €	10 800,00 €
2	DEMOLITION MAÇONNERIE AMENAGEMENTS EXTERIEURS	BADOUT	115 080,50 €	68 000,00 €
3	ETANCHEITE - BARDAGE VENTILE	AJ PLOMBERIE ZINGUERIE	17 642,90 €	21 850,00 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES	En cours de reconsultation		52 500,00 €
5	PLATRIERIE PEINTURE CARRELAGE FAIENCE	F&A	68 588,75 €	78 000,00 €
6	RETELEMENTS DE SOLS MINCES	COURBIERE	12 264,40 €	16 500,00 €
7	ELECTRICITE - CHAUFFAGE ELECTRIQUE DIRECT	PHEBUS	56 583,88 €	62 100,00 €
8	PLOMBERIE VENTILATION	CVC EVOLUTION	35 135,00 €	35 600,00 €
9	CHAUFFAGE RAFRAICHISSEMENT	CVC EVOLUTION	31 920,00 €	35 200,00 €
			342 885,43 €	380 550,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L. 2122-21,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,

Vu l'avis de la commission marchés publics,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

31 suffrages exprimés :

26 voix Pour, 5 Contre

MAJORITÉ des suffrages exprimés

ATTRIBUE les marchés de travaux de l'opération pour la réhabilitation du monastère en vue de la création d'un lieu d'exposition « le secret des temps ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune de VAUGNERAY lesdits marchés avec les entreprises attributaires.

DIT QUE les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget principal 2024

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

22-06-24

et de la publication en mairie le

22-06-24

Le secrétaire
Sylvain BARCET

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n°2024 06 17-09 MARCHES PUBLICS- Attribution des marchés de travaux dans le cadre de l'opération réhabilitation du monastère en vue de la création d'un lieux d'exposition le secret des temps

Date de décision: 17/06/2024

Date de réception de l'accusé 22/06/2024
de réception :

Numéro de l'acte : 2024061709_09

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240617-2024061709_09-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1 .11 .1

Commande Publique

Marchés publics

Travaux

Du seuil de transmission à 499 999 € HT

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : delib 9.pdf (99_DE-069-200047785-20240617-2024061709_09-DE-1-1_1.pdf)